

Le Messager

Chablais

www.lemessager.fr

CHABLAIS

**Ils s'accrochent
à leur fauteuil
de maire**

P. 14

ETG FC

**Les opinions politiques
de Pascal Dupraz dérangent**

P. 3

70 ans après l'exécution de 40 Allemands

Le massacre tabou fait polémique



Habère-Lullin a connu deux événements tragiques pendant la guerre. Mais si l'un est connu et commémoré chaque année, l'autre a été voué à l'oubli. Un livre rompt le silence et suscite un très vif débat. P. 10 et 11

LANCEMENT DU PROGRAMME

**THONON
PLEIN CENTRE**

A 2 mn du centre ville
et de la gare

**36 logements
du studio au T4**
Prestations de qualité

T1 Bis à partir de
107 000€*

TRAVAUX EN COURS

**THONON
TULLY**

T2 à partir de
129 000€*

Sur un site historique à 2 pas du contournement, une 1^{re} tranche de
20 10 APPARTEMENTS DU T2 au T5
Chauffage individuel gaz, parking extérieur et intérieur.
PRESTATIONS DE QUALITÉ.

**M. SAINT
MICHEL**

LYCÉE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
VENDREDI 21/03/14 DE 16H00 À 20H00
SAMEDI 22/03/14 DE 8H30 À 12H00

**PORTES
OUVERTES**

Lycée Saint Michel
27 Rue des Balmettes 74000 Annecy
04 50 45 05 20 - www.st-michel.fr

MEILLERIE

**La RD 1005 protégée
des éboulements
par une toiture**

P. 20

PUBLIER/SCIEZ/DOUVAIN

**Municipales :
les grandes priorités
des candidats**

P. 31, 42 et 43

EVIAN-LES-BAINS

**Le président Hollande
brûlé au carnaval**



Dimanche 9 mars, les carnavaliers d'Evian ont brûlé une effigie du président de la République. Cela a surpris le député-maire UMP... mais pas les socialistes !

P. 21

CHABLAIS

**Handisport : les clubs
conjuguent loisirs
et haut niveau**

P. 4

Renseignements et
commercialisation

**Chablais
Habitat**

THONON-LES-BAINS

04 50 26 10 10
www.chabitat.com

infirmo@chabitat.com



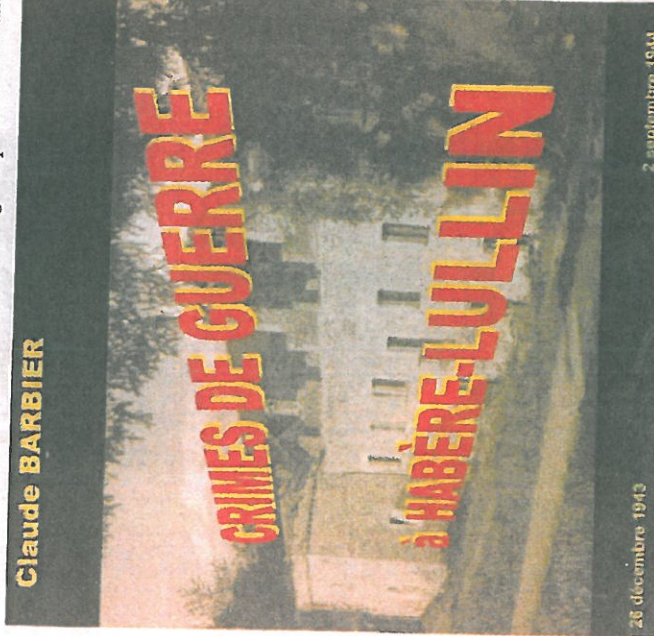
Habère-Lullin : déchirements au souvenir de 40 prisonniers allemands fusillés

« Crime de guerre » : un historien sort de l'oubli l'exécution de policiers allemands prisonniers et suscite un vif émoi en remettant en cause les thèses en vigueur.

Fausse note dans le concert des commémorations officielles du 70^e anniversaire des événements liés à la Libération : la polémique enfle suite à la publica-

tion, en janvier, d'un ouvrage historique concernant les drames vécus par la commune d'Habère-Lullin en 1943 et 1944. Commandé par la municipalité, confié à l'historien Claude Barbier, ce livre, *Crimes de guerre à Habère-Lullin*, s'attire aujourd'hui les foudres des associations de mémoire de la Résistance et de la Déportation, mais aussi d'autres historiens de la région, pour un contenu

Claude BARBIER



Le livre *« Crimes de guerre à Habère-Lullin »* (éditions La Salévienne) est en vente à la mairie et dans plusieurs librairies du Chablais.

Les faits tels qu'ils sont retracés

26 décembre 1943 : sur dénonciation, vingt-quatre jeunes gens dominant au château d'Habère-Lullin un bal au profit des réfractaires au STO sont massacrés par la police allemande, qui met le feu aux corps et au château. Huit autres sont déportés ; six ne reviendront pas. Enfin, un sympathisant du maquis est exécuté chez lui.

2 septembre 1944 : quarante policiers allemands, détenus au camp de prisonniers de Saint-Pierre-de-Rumilly (aujourd'hui Saint-Pierre-en-Faucigny), sont conduits à Habère-Lullin, tout près des ruines du château, doivent défiler devant les tombes des victimes du massacre de Noël, et sont fusillés en présence de la population.

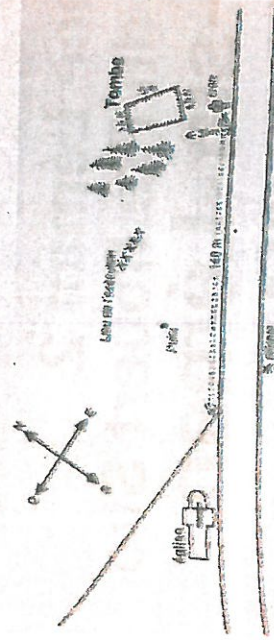
Le peloton est placé sous les ordres du commandant Joseph Duret, natif du village. Auparavant, il a fait procéder à Sacconges (commune de Vieuzy) à l'exécution de quarante autres prisonniers allemands.

Selon les historiens, il s'agit soit de représailles après le passage par les armes de prisonniers français à Saint-Genis-La-

val, soit d'un moyen de faire libérer d'autres prisonniers au fort de Monthuc (Lyon), soit encore d'une façon de faire comprendre à l'ennemi que l'on n'aura aucune faiblesse, pour le dissuader de perpétrer de nouveaux massacres. Reste que le choix d'Habère-Lullin pour cette exécution aurait du mal à s'expliquer autrement que par une volonté de vengeance...

Les mots qui fâchent

« On est bien obligé de reconnaître que les deux parties n'ont pas respecté les conventions et ont basculé dans la barbarie », écrit Claude Barbier au sujet de la fusillade du 2 septembre, et il applique donc à cette exécution de prisonniers le terme de droit adéquat : *« crime de guerre »*, ajoutant que cet événement est « non moins tragique que celui du 26 décembre 1943 ». Autre-ment dit, des Français se seraient abaissés au niveau de la violence des nazis, avec cette précision : « Il semble qu'un ou deux habitants d'Habère-Lullin aient accepté de prendre, le temps d'une salve, le relais d'un tireur. »



Reconstitution des lieux de l'exécution de 1944, à proximité des ruines du château incendié par les Allemands en 1943. (© La Salévienne)

L'historien par qui le scandale arrive ?

Claude Barbier fait beaucoup parler de lui en ce moment. Son récent ouvrage sur les Glières, remettant en cause des thèses jusque-là établies, a fait naître un vif débat et s'est déjà attiré bien des foudres, même à l'échelle nationale.

Ce qui lui est reproché concernant son travail sur Habère-Lullin ? Pas d'avoir exhumé d'un oubli peut-être volontaire l'exécution sommaire de quarante prisonniers allemands, le 2 septembre 1944, puisque c'est un fait établi, mais peut-être de la qualifier constamment de

« crime de guerre » et surtout de la mettre sur le même plan que la tragédie du 26 décembre 1943, exécution de la police allemande au château d'Habère-Lullin, qui s'est soldée par le massacre de vingt-cinq jeunes Français et la déportation de huit autres.

En outre, M. Barbier innove la femme que l'on surnomme alors « la Marseillaise », généralement tenue pour responsable de la dénonciation du bal aux Allemands, mais aussi pointe l'absence de tout symbole officiel pouvant rappeler la fusillade des prisonniers alle-

mands dans la commune. « La situation est grave, réagit à cette remarque le bureau départemental de l'Anacr. On peut craindre de voir s'implanter à Habère-Lullin un lieu de rencontre de tous ceux qui rêvent, quels que soient les prétextes invoqués, de s'attaquer à la Résistance et de réhabiliter la collaboration. » Et d'assurer : « L'Anacr avec l'ensemble des associations regroupées au sein du comité haut-savoyard des associations de mémoire de la Résistance et de la Déportation, avec le soutien des pouvoirs publics à tous les ni-

mands dans la commune. « La situation est grave, réagit à cette remarque le bureau départemental de l'Anacr. On peut craindre de voir s'implanter à Habère-Lullin un lieu de rencontre de tous ceux qui rêvent, quels que soient les prétextes invoqués, de s'attaquer à la Résistance et de réhabiliter la collaboration. » Et d'assurer : « L'Anacr avec l'ensemble des associations regroupées au sein du comité haut-savoyard des associations de mémoire de la Résistance et de la Déportation, avec le soutien des pouvoirs publics à tous les ni-

mands dans la commune. « La situation est grave, réagit à cette remarque le bureau départemental de l'Anacr. On peut craindre de voir s'implanter à Habère-Lullin un lieu de rencontre de tous ceux qui rêvent, quels que soient les prétextes invoqués, de s'attaquer à la Résistance et de réhabiliter la collaboration. » Et d'assurer : « L'Anacr avec l'ensemble des associations regroupées au sein du comité haut-savoyard des associations de mémoire de la Résistance et de la Déportation, avec le soutien des pouvoirs publics à tous les ni-

L'auteur défend l'intégrité de son travail d'historien



Claude Barbier s'estime victime d'un procès d'intention.

que ça, ça et ça", avec des faits prouvés. Mais non. On se contente souvent de me critiquer... sans avoir lu mon livre !

On vous reproche aussi de mettre les deux massacres sur le même plan.

« C'est faux ! Dans mon livre, je fais une présentation de toutes les exactions nazies pendant la guerre, et j'y oppose ce fait ponctuel. Mais pourriez-vous dire que ce qui s'est passé le 2 septembre 1944 n'est pas grave ? Je conçois que ça fasse mal de l'admettre, oui. Mais quand même : les autorités ont prétendu que ces prisonniers allemands étaient décédés de mort accidentelle. Or c'est ce que prétendaient les nazis quand ils tuaient leurs prisonniers. Je dis simplement qu'à la Libération, des actes extrêmes ont été commis, dont certains, ponctuellement, ont été à la hauteur de la barbarie de l'occupant. Même si une vérité n'est pas bonne à dire, c'est à l'historien de la dire – c'est le mandat que j'ai reçu de la mairie. D'ailleurs Paul Guichonnet m'a félicité pour ce travail, et d'autres historiens prennent aujourd'hui ma défense. »

Alors pourquoi vous fait-on ce procès en négationnisme ?

« Parce que je brise un tabou – ou même pire : ceux qui minimisent ce qui s'est passé le 2 septembre 1944 entretiennent eux-mêmes une sorte de négationnisme, ou à tout le moins ils sont dans le déni. Exécuter des prisonniers allemands pour faire libérer des Français à Lyon ? Chronologiquement, on le voit bien, ça ne colle pas. Or ceux qui me dénigrent n'ont pas d'argument fondé pour nier ce que j'avance. La rage de ces personnes n'est que l'aveu de leur impuissance, sans quoi ils ne seraient pas si violents. J'attends que l'on dise : "Barbier a tort parce

Votre méthode de travail a elle aussi été mise en cause : elle préférerait les sources écrites à la mémoire des survivants...

« Je n'ai pas eu beaucoup de temps pour ce livre, mais j'ai rencontré tous les témoins que j'ai pu, même une dame partie vivre à Blois, que l'on n'avait pas revue depuis 1947. Pas un de ceux qui me critiquent n'a rencontré autant de témoins vivants que moi. Après, privilégier les documents écrits... Mon travail sur les Glières m'a prouvé que, soixante-dix ans après, les témoins mélangent facilement ce qu'ils ont vécu avec ce qu'ils ont lu. »

Pensez-vous qu'il faudra installer une plaque commémorative pour la fusillade de 1944 à Habère-Lullin ?

« Ce sera aux habitants de le décider. Mon livre est là pour pacifier les esprits ; ce n'est pas à moi de juger à leur place. Mais l'Anacr et tous ces gens des associations de mémoire n'ont pas à s'en mêler non plus : leur voix ne doit pas peser plus que celle des villageois. Mes contempteurs n'ont pas le droit de monopoliser ce qui peut être dit sur cette période. »

Mais vous, avez-vous la légitimité pour le faire ?

« La légitimité ? Je m'en moque. J'ai la liberté d'en parler. Mon livre est un acte de liberté. Au fond, sa portée est philosophique : cette affaire d'Habère-Lullin parle à l'universel. Ce qui s'y est passé peut se reproduire ailleurs. Et si l'on se place sur le plan des Droits de l'Homme, qu'on me dise en quoi la vie d'un Allemand prisonnier de guerre vaudrait moins que celle d'un Français. D'où ma conclusion : nous devons être vigilants, car nous avons tous en nous cette part de violence. Elle peut revenir, et pas seulement de la part de néo-nazis. »

DOSSIER REALISÉ
PAR YVAN STRELZYK



Les abords du site de l'exécution des quarante prisonniers allemands en 1944, tel qu'ils sont visibles aujourd'hui, à l'ombre d'une croix érigée en 1904, tout près des ruines du château incendié en 1943.

Le maire assume ses choix, par souci d'honnêteté

Marielle Duret, pourquoi avoir passé commande de ce livre ?

« Pour le 70^e anniversaire des événements qui se sont déroulés au château, nous souhaitions avoir un ouvrage qui raconterait tout ce qui s'est passé autour, mais du point de vue historique. Car au départ, nous pensions collecter des témoignages, mais cela avait déjà été fait, alors qu'il n'existait rien du point de vue de l'historien. Très vite, nous en sommes venus à l'exécution des prisonniers allemands : les deux histoires sont liées – même si elles n'auraient jamais dû l'être. Le conseil municipal a beaucoup réfléchi, mais finalement nous nous sommes dit que, par souci d'honnêteté, il fallait parler de tout, pour aller au bout de l'histoire, sans juger personne mais seulement pour être juste. »

Vous attendiez-vous à une telle polémique ?

« Oui. Début décembre, certains nous ont dit : "Ces histoires d'Allemands, ça va poser problème." Et début janvier, les gens ne parlaient plus que de ça. Les réactions ont été étonnantes. Mais je me dis que nous avons bien fait. Si on en avait parlé plus tôt dans le village, cela ne ferait pas aussi mal aujourd'hui. Pendant toutes ces années, c'est comme si l'on avait mis un couvercle sur une cocotte dont la pression n'est jamais retombée. On comprend que ce soit très douloureux d'en parler maintenant, car c'est resté un tabou. »

Comment les gens ont-ils réagi ?

« Certains ont découvert cette histoire de prisonniers allemands. D'autres savaient, et nous ont dit qu'il était encore trop tôt pour en parler. D'autres encore nous ont dit que nous avions bien fait. Certaines réactions ont été très vives. Dans ces cas-là, on confond souvent l'émotionnel et le rationnel. Il est difficile de discuter avec des gens qui sont dans l'émotionnel. Or ce que nous



Pour Marielle Duret, « ce livre n'est pas une fin en soi, il ne ferme aucune porte : au contraire, il en ouvre ».

voulons, c'est que ce livre soit constructif : que l'on parle de ce qui s'est passé, que tous aient conscience qu'Habère-Lullin a vécu quelque chose de dramatique. »

Pourquoi avoir choisi Claude Barbier pour écrire cet ouvrage ?

« C'est un concours de circonstances. Nous avions entamé des discussions avec un autre historien, qui nous a finalement dit qu'il n'aurait pas le temps. Alors on m'a parlé de Claude Barbier. Il a été très honnête et m'a dit tout de suite : "Je suis quelqu'un de très controversé dans le département." Mais il m'a expliqué sa méthode de travail. On savait où on allait. Après, je n'ai pas le niveau de connaissances suffisant pour juger de ses écrits sur les Glières et pour entrer dans une polémique. Pour autant, il ne faut pas tout confondre : nous n'avons pas commandé un livre seulement sur l'histoire de ces Allemands, bien que ce soit ce que l'on retienne aujourd'hui. »

Vous-même avez fait l'objet de vives attaques : comment le vivez-vous ?

« Je suis choquée que certaines personnes aient voulu me faire taire et me dissuader d'organiser des réunions publiques pour ac-

compagner ce livre. Est-ce donc un mal de dire ce qui s'est passé réellement ? Mais surtout je regrette que des gens que j'estimais, membres d'associations de mémoire, ne soient pas venus m'en parler directement. Je n'ai jamais reçu le courrier qu'ils ont publié dans leur revue. Qui suis-je, pour leur faire peur ? Et qui sont-ils pour dire que je suis d'extrême-droite ? C'est faux, et c'est me faire un procès d'intention. Ces gens ont leur conscience et moi la mienne. Mais ils confondent émotion et histoire. En aucun cas le conseil municipal n'a à se justifier, et j'envie celui qui peut dire qu'on est tout blanc ou tout noir. Je comprends l'émotion des gens qui ont perdu des membres de leur famille à cette époque, mais pas que l'on brandisse des étendards pour se cacher derrière. »

Et si c'était à refaire ?

« Il fallait avoir cette honnêteté-là. Que Claude Barbier soit controversé à certains moments dessert l'ouvrage, et le titre donne un peu dans le sensationnel. Soit. Mais le résultat me convient : les faits sont exposés de manière basique, sans interprétation. Aujourd'hui je le referais, avec le même historien. De même que j'organiserai une nouvelle réunion publique au printemps, et tout le monde aura la parole. »

« Un historien qui vient nous dire : "Oui, mais..." c'est ça qui est enrichissant. On ne dit pas qui a tort et qui a raison, on montre juste ce qui s'est fait pendant la guerre, pour éviter d'y retourner. Après, un livre d'histoire est fait pour être critiqué, analysé, amendé. J'attends l'historien qui viendra avec un autre livre sur ce sujet, avec des éléments nouveaux, et qui fera changer mon point de vue : un livre d'histoire doit faire évoluer les choses. Le nôtre interroge sur notre capacité à venir discuter, à dire les choses, à les transmettre aux plus jeunes. La est la sagesse. De ce point de vue, Habère-Lullin n'a pas fait tout son chemin. »

Face au "relativisme", les associations de mémoire de la Résistance et de la Déportation contre-attaquent



Selon les associations, le relativisme historique ouvrirait la porte au révisionnisme, et de là au négationnisme. « Les commémorations actuelles sont donc un moment privilégié pour rappeler la vérité. »

nac à au contraire choisi de faire parler les témoins de ce temps, « pour avoir le plus de sentiments et de ressentis à donner aux historiens futurs, car il n'est déjà pas facile de trouver des documents écrits : beaucoup ont été expurgés ou volés, même aux archives à Annecy. »

Un message de vigilance

Et si des résistants ont effectivement commis des "bavures" ? « Nous l'écrivons, chaque fois que nous en obtenons la preuve. » L'association revendique donc une réelle objectivité, et accepte d'autant moins celle affichée par les historiens qu'elle accuse, « par exemple en plaçant exactement sur le même plan, pour Habère-Lullin, le massacre des villageois et l'exécution de prisonniers allemands. »

De même, ces historiens oublieraient trop facilement de replacer les faits dans leur contexte de guerre. « Un paysan qui donne sa vache aux résistants ira, naturellement, porter plainte pour vol le lendemain : sinon, il serait accusé de complicité

Le coup de gueule de Frédéric Zory

Frédéric Zory, conseiller général de Thonon-est et maire d'Orcier, s'est fendu d'un courrier à Marielle Duret :

« Madame le Maire, je me permets par la présente de vous retourner l'ouvrage "Crimes de guerre à Habère-Lullin". Il m'a été adressé en tant que conseiller général et je ne puis rester passif à cet envoi. »

« Je n'espérais bien sûr pas grand-chose de l'ouvrage de Monsieur Barbier mais il est évident qu'ici, il agit bien davantage en tant que polémiste qu'en tant qu'historien. »

« Il n'est guère utile d'ouvrir le livre car les deux dates mises en parallèle sur la couverture de l'ouvrage résument parfaitement les intentions de son auteur. Il s'agit pour lui de renvoyer dos à dos la jeunesse résistante et la barbarie nazie ; ce qui revient tout simplement à banaliser les crimes du national-socialisme. Un tel discours emprunte tout simplement le che-

min du révisionnisme. Voilà pour l'auteur !

« Mais ce qui m'interpelle particulièrement dans cette affaire est que vous ayez fait le choix de soutenir ce projet (...). »

« Cet ouvrage présenté en plein cœur des manifestations du 70^e anniversaire de la tragédie du 26 décembre 1943 fait tache, fait honte. J'espère qu'il ne s'agit que de naïveté de votre part, d'aveuglement à juger de la tromperie exercée et non pas de complicité idéologique. »

« Je souhaite sincèrement que dans les prochaines semaines vous exprimiez clair et fort votre désaveu sur cet ouvrage ; les victimes, leurs familles, les associations combattantes ou de mémoire de la Résistance et de la Déportation, la population et le passé tragique de votre commune le méritent vraiment. »

« Nos mandats d'élus doivent être placés au cœur de la Démocratie et de la République ; sans cela, ils n'ont aucun sens. »



Le conseiller général pense aux victimes du massacre de Noël 1943 et à leurs familles, et parle de « honte » au sujet du livre.

UN MEMBRE DU PELOTON D'EXECUTION TEMOIGNE

Dans un courrier reçu en mairie juste avant la présentation du livre au public en janvier, donc par une coïncidence extraordinaire, un ancien membre du peloton d'exécution d'Habère-Lullin, parti vivre aux États-Unis après la guerre, tient à témoigner de ce qu'il a vécu et ressent le 2 septembre 1944. Cet homme, aujourd'hui très âgé, tient visiblement à soulager sa conscience après ces faits qui l'ont poursuivi sa vie durant. Son courrier devrait être rendu public prochainement.